



Comité Social et Economique de l'ONERA-Lille

5, rue des Fortifications

CS 90013

59045 Lille CEDEX

e-mail : secretariat@cseoneralille.fr

JOUETS DE NOEL 2025

Le CSE participera à l'achat d'un cadeau de Noël aux enfants des salariés de l'ONERA-Lille faisant partie du personnel au 1^{er} novembre 2025.

Ce cadeau sera remboursé jusqu'à concurrence de **80 € par enfant**, sur présentation **d'une ou plusieurs factures** comportant notamment : **la date, le nom du bénéficiaire et la nature exacte de l'achat** (les mentions obligatoires doivent figurer : n° SIRET, n° de Registre du Commerce).

Nous vous demandons d'ajouter, pour notre gestion, le prénom de l'enfant et sa date de naissance. Les personnes qui achèteront leur cadeau dans une "grande surface" demanderont une facture, **les tickets de caisse ne seront pas acceptés.**

Le CSE admet la possibilité de regrouper les subventions pour un gros cadeau bénéficiant à l'ensemble de la fratrie (ex console de jeu de salon, trampoline, ...)

La date de la facture devra être postérieure au 31 OCTOBRE 2025.

Les factures seront déposées aux permanences du CSE **entre le 4 novembre 2025 et le vendredi 9 janvier 2026**. Toute facture présentée en dehors de cette période sera refusée.

Les remboursements s'effectueront par chèque, **en une seule fois.**

Conditions d'attribution

Tout enfant jusqu'à 16 ans révolus dans l'année civile, fiscalement à charge ou pour lequel une pension est versée.

Extrait du site de l'URSSAF

L'achat au titre du Noël des enfants devra permettre l'accès à des biens en rapport avec cet événement tels que notamment les jouets, les livres, les disques, les vêtements, les équipements de loisirs ou sportifs.

Si vous avez un doute sur la nature d'un achat, renseignez vous auprès du CSE.